

Compagnie financière
et industrielles des autoroutes

**Délibération du 5 septembre 2001 portant création
d'un site Internet à l'initiative de la société Cofiroute**

NOR : *EQUR0110181X*

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 5 juillet 2001,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé à l'initiative de la société Cofiroute, dont le siège se trouve 6-10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex, un site Internet, dans le cadre duquel sont mis en œuvre des traitements automatisés d'informations poursuivant les modalités suivantes :

- la présentation du projet de l'A 86 ;
- la mise en œuvre d'un service de messagerie ;
- la mise en ligne de formulaire permettant aux personnes qui le souhaitent de poser une question, de demander de la documentation.

Article 2

Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de la mise en œuvre d'une messagerie électronique :

- adresse de la messagerie électronique de l'expéditeur ;
- identité ;
- adresse ;
- téléphone ;
- date, heure et contenu du message.

Article 3

Les destinataires ou catégories destinataires de ces informations sont :

- le ou les destinataires du ou des messages, s'agissant de la mise en œuvre d'une messagerie électronique ;
- la société Cofiroute, s'agissant des informations communiquées par le biais de formulaires.

Article 4

Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 34 et suivant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la direction marketing, 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex.

Les visiteurs du site Internet en sont informés au moyen de mentions figurant dans les pages du site.

Article 5

Le président directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au *Journal officiel* ou au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait à Sèvres, le 5 septembre 2001.

*Le président-directeur
général,
D. d'Annunzio*